

# Que faut-il faire si vous êtes victime de traite de personnes ou si vous connaissez quelqu'un dans cette situation?

**N'oubliez pas : Il faut toujours téléphoner à la police en cas d'urgence!**

Si vous croyez que vous ou une de vos connaissances êtes victime de traite de personnes :

- Consultez l'organisme d'application de la loi de votre région.
- Ne prenez aucun risque perçu et n'essayez pas d'intervenir dans une situation qui risque de dégénérer en violence.
- Si vous entrez en communication avec la victime, choisissez toujours le bon moment et le bon endroit pour pouvoir discuter à fond, et assurez-vous d'être tous les deux en sécurité.
- Établissez un rapport avec la victime. Cette personne pourrait avoir appris à se méfier des étrangers, y compris des organismes d'application de la loi. Écoutez-la attentivement et laissez-la raconter son histoire à son propre rythme.
- Soyez conscient des symptômes de traumatismes et montrez-vous compréhensif, car les victimes de traite de personnes ont souvent vécu des expériences traumatisantes, comme la violence, l'isolement, la peur persistante et la manipulation psychologique. Les symptômes de traumatisme peuvent comprendre la perte de mémoire, l'irritabilité, la dépression, l'hypervigilance et un comportement antisocial.
- Posez seulement les questions qui sont nécessaires pour pouvoir fournir une aide. Ne posez pas de questions par simple curiosité, car raconter les détails de l'expérience risquerait de traumatiser de nouveau la victime.
- Cherchez premièrement à déterminer quels sont les besoins immédiats de la personne, par exemple de la nourriture, de l'eau, des soins médicaux, un abri ou un appel téléphonique.
- Si c'est possible, demandez de l'aide auprès de quelqu'un qui parle la langue de la personne et qui connaît bien sa culture. S'il est possible d'avoir recours à des interprètes qualifiés, c'est la meilleure option.
- Lorsque vous fournissez des services de soutien, essayez, dans la mesure du possible, d'offrir à la victime le choix entre un membre du personnel féminin ou masculin.
- Donnez des renseignements sur les services offerts dans votre localité et par l'intermédiaire des programmes des gouvernements fédéral et provincial.
- N'oubliez pas : La confidentialité s'avère essentielle à la sécurité de la victime.

Les victimes de traite de personnes devraient avant tout être traitées avec dignité et respect, comme des personnes ayant besoin de protection et de services qui sont capables de faire des choix pour elles-mêmes. Fournissez autant de renseignements que possible (expliquez votre rôle, ce que vous pouvez offrir, quels sont les services disponibles et ce qui se passera par la suite), de manière à ce que la victime puisse prendre une décision éclairée et commencer à reprendre sa vie en main.